



LES CARACTÉRISTIQUES DE LA RAISON

La jaunisse de Pierre

Un matin, en se regardant dans la glace, Pierre, qui travaille dans une usine fabriquant des produits chimiques, constate que son visage est devenu jaune. Inquiet, il décide d'aller consulter Antoine, son médecin. Après l'avoir examiné, celui-ci retient deux possibilités : il pourrait s'agir de l'effet d'une projection de produit, mais peut-être aussi d'un début de jaunisse. Antoine sait que la jaunisse résulte d'une augmentation du taux de bilirubine (la substance qui donne sa coloration jaune à la bile) dans le sang. Il prescrit donc à Pierre des examens sanguins. Les résultats étant négatifs, il conclut qu'il doit plutôt s'agir d'une projection de produit chimique¹.

En lisant cette histoire, chacun d'entre nous saisit la logique inhérente à la démarche du médecin. Celui-ci cherche une réponse à la question suivante : « Pourquoi la peau de Pierre a-t-elle jauni ? » Pour y répondre, il recourt à des moyens dont la pertinence nous paraît manifeste : il commence par observer son patient, formule ensuite des hypothèses sur les causes possibles de son état et cherche enfin à les corroborer de manière expérimentale. Il s'agit là d'un exemple flagrant d'investigation rationnelle, témoignant de l'usage de la raison. Mais quelles sont les caractéristiques

1. L'exemple est inspiré de P. Achinstein (qui s'en sert à d'autres fins) et est extrait de *The Concept of Evidence*, Oxford University Press, 1983.

de cette dernière ? Il n'existe pas de réponse simple à une telle question. La notion de raison renvoie en effet à de multiples dimensions de la pensée et de l'action humaine. Les éléments d'analyse proposés dans la suite de ce chapitre devraient cependant permettre de clarifier un peu la situation.

Remarquons tout d'abord que les hommes ne pensent pas et ne se conduisent pas toujours d'une manière que l'on peut qualifier de rationnelle. Celui qui fait usage de sa raison adopte donc une attitude qui s'oppose à d'autres attitudes possibles. Il faut établir ici une distinction fondamentale entre un sens catégoriel et un sens normatif du terme¹. Dans son sens catégoriel, « rationnel » s'oppose à « arationnel ». Dans certaines situations ou événements, lorsque par exemple, un être humain trébuche et tombe dans une flaque de boue, on peut dire qu'il n'est pas impliqué dans l'événement en tant qu'agent, mais en tant qu'objet soumis aux lois de la nature, au même titre qu'un galet ou un chou-fleur. Obéir à la loi de la gravitation, c'est en d'autres termes être soumis à une nécessité d'ordre physique (ce qui ne peut pas ne pas être, en vertu des données de départ). Dans notre exemple, la chute n'est pas une action réfléchie, elle est involontaire et ne constitue pas la conséquence d'une décision consciente, résultant elle-même de la prise en compte de raisons d'agir. Par conséquent, on peut dire qu'elle est « arationnelle », terme qui qualifie les objets ou les événements à propos desquels on ne peut parler de pensée et de choix. Lorsqu'Aristote affirme que l'homme est un animal rationnel², le mot est à prendre en ce sens catégoriel : l'homme est doté d'une différence spécifique, la raison, par rapport aux autres animaux. Parce qu'il en est doté, il est aussi le seul qui peut en faire un mauvais usage ou pas d'usage du tout. C'est là qu'apparaît, lorsqu'il est opposé à « irrationnel », le sens normatif du terme « rationnel ». En effet, une conséquence de cette capacité exclusive qu'a l'homme d'être rationnel est qu'il est également le seul à pouvoir se montrer irrationnel. Attribuer ce dernier qualificatif à un individu, c'est le plus souvent considérer par là même qu'il a manifesté un défaut sur le plan de la pensée ou de l'action. Nous estimons qu'il aurait dû mieux penser ou agir car il avait précisément la possibilité de choisir une meilleure solution à un problème donné ou d'adopter une conduite plus appropriée dans des circonstances

1. R. de Sousa, *Évolution et rationalité*, PUF, 2004, p. 7-8.

2. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Vrin, 1994, p. 58-59.

données. Il y a donc une nuance de reproche implicitement ou explicitement véhiculée par le sens normatif. Pour illustrer ces distinctions entre rationalité et irrationalité, nous allons modifier quelque peu notre exemple initial.

Imaginons tout d'abord que le médecin décide d'ouvrir un dictionnaire médical et de poser au hasard son doigt sur un nom de maladie qu'il retiendra comme étant celle dont souffre Pierre. Une telle démarche serait considérée à juste titre comme irrationnelle. Même si par une coïncidence heureuse, le médecin trouvait le nom de la maladie qui frappe effectivement son patient, on pourrait certes dire que l'énoncé du diagnostic est vrai, mais on ne dirait pas pour autant qu'il a été rationnellement établi. Ainsi, une démarche rationnelle suppose impérativement la *mise en œuvre de moyens appropriés à la fin visée*. En effet, « ... la rationalité est de par sa nature même téléologique et orientée vers des fins¹ ». La rationalité cognitive cherche à élaborer des connaissances, c'est-à-dire des propositions considérées comme vraies ou du moins provisoirement vraies. « La rationalité évaluative cherche à atteindre des évaluations correctes. La rationalité pratique cherche à viser de façon efficace des objectifs appropriés² ». Dans notre premier exemple, Antoine procède par étapes selon un plan réfléchi afin d'élaborer une connaissance quant à l'état de Pierre. Il se comporte de manière finalisée et ajustée, et par conséquent de manière rationnelle dans ces circonstances.

Nous pourrions également imaginer que le médecin lise dans les entrailles d'un poulet afin de savoir s'il doit ou non éliminer l'hypothèse de la jaunisse. Ici encore, nous dirons qu'il fait preuve d'irrationalité et pour distinguer celle-ci d'autres formes d'irrationalité, nous la qualifierons en employant l'expression d'*attitude magique*. Quelqu'un adopte une attitude magique quand il recourt à des techniques rituelles inspirées par la croyance qu'il existe dans la nature des forces surnaturelles auxquelles on peut recourir afin d'obtenir les effets que l'on souhaite. Dans notre exemple, le médecin ne pourrait justifier sa démarche qu'en invoquant le fait d'être doté d'un pouvoir occulte qui lui permet d'établir des diagnostics en lisant dans les entrailles de poulet. Un tel pouvoir n'est pas

1. N. Rescher, *Satisfying Reason. Studies in the Theory of Knowledge*, Kluwer, 1995, p. 25.

2. *Ibid.*, p. 25.

transmissible et sa possession présumée instaure donc une dissymétrie fondamentale entre les interlocuteurs. Or la communicabilité constitue une condition essentielle de la rationalité. Selon Karl Popper (1902-1994), c'est la possibilité de la *discussion*, et la dimension inhérente de critique des opinions que celle-ci comporte, qui a permis la naissance de la tradition rationaliste dans la Grèce des VI^e et V^e siècle av. J.-C.¹ En effet, tout comme les philosophes grecs², les créateurs de mythes proposaient déjà des explications de phénomènes naturels. « [...] disons qu'à l'époque présocratique, les créateurs de mythes s'exclamaient, face à un orage menaçant : 'Voilà Zeus en colère' ; et lorsque la mer était mauvaise : 'Poséïdon se fâche' ». Ce n'est pas la plus grande simplicité des théories élaborées par les philosophes grecs – théories qui s'apparentaient d'ailleurs elles-mêmes pour une bonne part à des mythes selon Popper – qui constituait ici la différence spécifique : « Zeus est en colère » est plus facile à comprendre que la formation de la houle à partir de la démonstration des frictions résultant de l'action du vent sur la mer. « L'innovation essentielle des premiers philosophes grecs consiste en ce qu'ils ont commencé à *discuter* à propos de ces phénomènes ». Ils ont de fait inventé une nouvelle tradition qui consistait à adopter une *attitude critique* par rapport aux mythes. Ceux qui racontent deviennent ensuite les auditeurs de ce que leurs auditoires ont pensé du mythe. Le conteur admettait par là même que l'auditoire puisse présenter une explication éventuellement meilleure que la sienne. Cette situation n'avait jamais eu de précédent. On vit apparaître une nouvelle manière de poser les questions. Avec l'explication – le mythe – une question était formulée : « Pouvez-vous me donner une meilleure explication ? » ; et un autre philosophe

-
1. K. Popper, *Conjectures et réfutations*, Payot, 2006, p. 191-194. Sur ce point, voir également J.-P. Vernant, *Les Origines de la pensée grecque*, PUF « Quadrige », 1988.
 2. Dans ce texte, Popper emploie le qualificatif de « philosophe » pour désigner les penseurs présocratiques, que l'on appelle également les « physiciens », c'est-à-dire Thalès de Milet, Pythagore, Démocrite, Parménide, Héraclite, etc. Les recherches de ces penseurs portaient notamment sur l'origine de la « physis », c'est-à-dire la « nature » en grec, et ils dégagèrent, derrière le flux apparent des choses, des principes permanents en vue d'expliquer le juste équilibre des divers éléments dont l'univers est composé. Ainsi, Thalès de Milet, par exemple, affirmait que l'eau était le principe de toutes choses.

était en mesure de répondre : « Oui, je le peux », ou de déclarer : « J'ignore si mon explication sera meilleure... » Parce que nous avons adopté une telle attitude critique, les mythes se sont progressivement transformés dans la mesure où ils ont tendu à donner du monde et des divers phénomènes que nous pouvons observer une analyse toujours meilleure. Ils ont perdu leur caractère initial de mythe. Précisons encore quelques points. Ce qui est ainsi mis en place, à partir des Grecs, comme le souligne Popper, c'est la primauté de la discussion en tant que mode spécifique d'échanges. Lorsqu'un problème se présente, ce mode se distingue d'autres – par exemple, l'amour qui abolit tout conflit par le recours à la fusion sentimentale, la violence qui voit triompher par la force l'un des adversaires, l'indifférence qui consiste à clore le débat en le supprimant – par le type de résolution qu'il rend possible. La discussion fait se confronter non directement des personnes, mais des idées. Notons déjà, car nous y reviendrons, que parmi les conditions nécessaires pour qu'il y ait discussion, il faut disposer d'un système de symboles médiateurs, c'est-à-dire d'une langue naturelle ou d'une langue formulaire comme celle des mathématiques. Les interlocuteurs doivent maîtriser cette langue afin d'échanger et de mettre à l'épreuve leurs idées.

Troisième modification de notre exemple initial : imaginons maintenant que le médecin décide de consulter l'avis d'un professeur de médecine réputé. Cette méthode ne serait pas nécessairement irrationnelle. Si le professeur en question était particulièrement compétent dans ce domaine, son avis pourrait revêtir une grande importance. Mais si le professeur, sans même un exposé préalable du cas de Pierre, énonçait péremptoirement que l'on a affaire à un cas de rougeole, et si Antoine, le médecin, acceptait cet avis sans autre forme de procès, nous ne dirions pas qu'il fait usage de sa raison, mais qu'il adopte une *attitude dogmatique*. Celle-ci consiste, pour un individu, à adhérer de manière inconditionnelle et aveugle à une croyance ou à un système de croyances, provenant d'autres individus ou d'une collectivité humaine ou même de sa propre expérience. Elle consiste ainsi à admettre certaines croyances sans *justification*. Dans notre exemple, l'opinion du médecin ne pourrait pas être justifiée par des arguments et serait susceptible d'être imposée seulement sur la base de *l'autorité*, ce qui est caractéristique de l'attitude dogmatique. À cette soumission à l'autorité, s'oppose *l'autonomie* que confère l'usage de sa propre raison et qui consiste en *la capacité à juger*, à distinguer notamment le vrai du faux. De celui qui apprend par cœur

des raisonnements mathématiques tout rédigés dans les livres, on ne dira pas en effet qu'il est doté d'une telle autonomie.

Au contraire de l'individu dogmatique, celui qui cherche à justifier ses croyances procède d'une manière rationnelle. Les êtres humains ont développé au fil des siècles de multiples procédures de justification : la *démonstration*, certes (dans les sciences formelles, c'est-à-dire la logique et les mathématiques), sur laquelle nous reviendrons plus loin, mais surtout diverses formes d'*argumentation*.

Il existe plusieurs manières de présenter la structure générale de la procédure rationnelle que l'on appelle argumentation. Nous retiendrons ici celle qu'a proposée Stephen E. Toulmin¹ (1922-...).

La notion d'argumentation suppose l'existence d'un ensemble de relations entre plusieurs éléments. Le premier consiste en la *thèse*, que l'on énonce et à propos de laquelle on peut demander : « Sur quoi vous basez-vous pour affirmer cela ? » Une thèse est donc une affirmation susceptible d'être défendue. Pour répondre à l'injonction de justification, il faut être capable de convoquer des faits à l'appui de la thèse, c'est-à-dire des *données*. Mais cela ne suffit pas toujours. Le questionnement est susceptible de se prolonger : « Comment en arrivez-vous là ? » On ne sollicite pas dans ce cas un complément d'information sous la forme de données supplémentaires. C'est le problème du *passage* de l'ensemble des données à la thèse ou conclusion qui est soulevé. Quelles sont la nature et la validité d'un tel passage ? Il faut offrir à l'interlocuteur une *garantie* qui selon les cas, revêt la forme d'une règle ou d'un principe ou d'une loi autorisant une inférence. Une garantie G peut par exemple avoir la forme suivante : « Des données telles que D habilitent à tirer une conclusion ou à énoncer une thèse telle que T ». Parfois, il peut être demandé de justifier l'application d'une garantie donnée pour tel cas particulier et il faut alors indiquer les réserves et les conditions de son application à ce cas. Mais on peut également avoir à répondre à la question de savoir pourquoi il faudrait, en général, accepter que cette garantie fasse autorité. Ce qui est alors exigé, c'est un *fondement* de la garantie elle-même. Il faut ouvrir une discussion sur ce qui fonde la règle ou le principe ou la loi. Nous verrons dans les chapitres suivants que la remise

1. S. E. Toulmin, *Les Usages de l'argumentation*, PUF, 1958 ; S. E. Toulmin, R. Rieke et A. Janik, *An Introduction to Reasoning*, Macmillan Publishing Company, 1984.

en question des pouvoirs de la raison a souvent revêtu dans l'histoire de la philosophie la forme de critiques radicales de tels fondements de l'argumentation, et plus généralement de toute démarche de justification.

La justification consiste donc à fournir une ou plusieurs raisons à l'appui d'une thèse ou d'une conclusion donnée. En acceptant la critique, nous supposons que la raison invoquée la plus forte convaincra l'ensemble des participants à la discussion. Une démarche rationnelle est une démarche qui peut être *justifiée*.

Si nous revenons à notre exemple initial, nous pouvons remarquer que la démarche d'Antoine satisfait les quatre caractéristiques que nous avons dégagées : *l'adéquation entre moyens et fins, la discursivité, l'autonomie du jugement, l'exigence de justification*.

La fin visée par Antoine est clairement identifiée : expliquer la coloration jaune de la peau de Pierre. Pour l'atteindre, Antoine ne décide pas de recourir à l'autorité d'un confrère ou d'ouvrir les entrailles d'un poulet, mais il se livre au contraire à un travail d'investigation méthodique. Chacune des étapes de ce dernier peut être justifiée d'une manière acceptable par chacun d'entre nous. Nous savons par exemple que l'observation et le raisonnement sont des moyens efficaces pour obtenir des informations sur le monde qui nous entoure. Nous comprenons donc qu'un médecin y ait recours pour fixer son opinion sur l'état de son patient.

Plus précisément, nous pouvons caractériser une pensée ou une conduite rationnelle comme *conforme à certaines règles*. Une règle est un énoncé qui indique la manière appropriée de procéder dans un certain domaine. Dans notre exemple, nous pouvons discerner des règles de divers types. Par exemple, l'attitude du médecin à l'égard de son patient est gouvernée par des *règles morales* qui lui imposent le respect de la vie humaine. Le recours à des tests cliniques obéit à des *règles techniques* qui garantissent l'efficacité de la procédure choisie. Le raisonnement du médecin obéit quant à lui à des *règles logiques et méthodologiques* qui permettent d'aboutir à un diagnostic convaincant.

Ces différentes catégories de règles font partie de notre conception de la rationalité. De manière générale, l'idée de raison renvoie en effet à

*l'ensemble des règles de la pensée et de l'action réfléchie*¹. Dans le domaine intellectuel, une investigation rationnelle se caractérise par sa conformité à des règles logiques et méthodologiques. Dans le domaine pratique, une conduite rationnelle se caractérise par sa conformité à des règles techniques et morales. L'usage de la raison suppose donc la capacité de comprendre et d'appliquer des règles de divers types. Dans la suite de cet ouvrage, notre objectif sera de décrire les usages de la raison dans le domaine de la connaissance. Par conséquent, nous allons délaissier les problèmes relatifs au domaine de la morale, pour concentrer notre attention sur les règles ou normes logiques et méthodologiques qui gouvernent l'investigation rationnelle.

Considérons en premier lieu les règles de la logique, que depuis Aristote, philosophes et logiciens ont tenté de codifier. Certaines d'entre elles sont appelées des *principes*, car ce sont en quelque sorte des métarègles, des règles de niveau supérieur. Dans le cadre d'une argumentation, toutes les règles constituent potentiellement des garanties du fait que la thèse ou conclusion est légitimement inférée des données de départ.

Une règle logique a généralement la forme suivante : « si vous admettez telle proposition, alors vous devez admettre telle autre proposition ». Les règles logiques régissent les enchaînements de propositions. Autrement dit, elles nous disent ce qui peut être considéré comme un raisonnement correct. Reasonner consiste en effet à inférer une proposition appelée conclusion à partir d'autres propositions appelées prémisses. Un raisonnement conforme aux règles de la logique est un raisonnement valide.

Voici un exemple simple de règle logique : « si vous admettez une proposition, alors vous ne pouvez pas admettre sa négation ». Cette règle dit simplement qu'il n'est pas rationnel d'admettre à la fois la proposition « Pierre a la jaunisse » et la proposition « Pierre n'a pas la jaunisse ». Cette règle est traditionnellement appelée le *principe de non-contradiction*. Ce principe est constitutif de la plupart de nos opérations cognitives. Il garantit la validité de nos raisonnements quotidiens et la cohérence de nos pensées : si vous voulez que vos pensées soient cohérentes, il vous faut éviter d'accepter les contradictions. Comme on le verra longuement dans la suite, l'idée de cohérence est au cœur de notre idée de la rationalité.

1. G. G. Granger, *La Raison*, PUF, 1993.